

CONVENTION
COLLECTIVE
NATIONALE
DE LA PHARMACIE
D'OFFICINE

RÉGIME FRAIS
DE SOINS DE
SANTÉ ET
PRÉVOYANCE

L'APGIS est le partenaire Santé et Prévoyance des pharmacies d'officine depuis 2018

Pourquoi choisir d'adhérer au régime Frais de soins de santé et Prévoyance recommandé par la branche professionnelle ?

- ◆ **Être en conformité** avec les **obligations conventionnelles et réglementaires**, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux,
- ◆ **Avoir un interlocuteur unique** dédié pour la gestion de vos cotisations (Frais de soins de santé, Prévoyance, FNDP et HDS),
- ◆ **Bénéficiaire de la mutualisation** et de la **stabilité du régime** piloté par la Branche professionnelle,
- ◆ **Être à l'abri de toute sélection médicale et augmentation de cotisations** liées à la sinistralité de votre entreprise,
- ◆ **Simplifier** le paiement des cotisations,
- ◆ **Bénéficiaire d'une offre de qualité** et de la possibilité d'ajouter des options complémentaires.



APGIS, partenaire de votre protection sociale

Institution de prévoyance, forte de 40 ans d'expérience dans la gestion et le pilotage de régimes de protection sociale, l'APGIS a été recommandée par les partenaires sociaux de votre profession pour gérer le régime Frais de soins de santé et Prévoyance (arrêt de travail, invalidité, décès, indemnité maternité-paternité) des collaborateurs cadres et non cadres de la pharmacie d'officine.

Depuis 2011, nous sommes membre du groupe COVÉA qui réunit notamment MMA, MAAF et GMF.

Spécialisés dans l'assurance collective de personnes, **nous mettrons toute notre énergie au service de votre protection sociale.**

apgis Institution de prévoyance

GRUPE COVÉA

Pour adhérer au régime Frais de soins de santé, Prévoyance et HDS, il vous suffit de nous retourner :

- ▶ Le bulletin d'adhésion aux régimes Frais de soins de santé et Prévoyance (accompagné des pièces demandées).

Vous pouvez nous contacter au :

▶ **N°Cristal 09 69 39 57 69**

APPEL NON SURTAXÉ

✉ : info.officines@apgis.com

Des services pour l'employeur :

SERVICE DSN

UNE ASSISTANCE POUR LA MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE.

NOUVEAU

ASSUREZ LE RISQUE MAINTIEN DE SALAIRE EMPLOYEUR

SOUSCRIVEZ À LA GARANTIE FRANCHISE RÉDUITE POUR LE PERSONNEL CADRE ET ASSIMILÉ

ESPACE ENTREPRISE

- Affiliation ou radiation de votre personnel en ligne et en temps réel,
- accès et transmission sécurisés de tout document grâce à votre espace personnel,
- possibilité de suivre les dossiers arrêts de travail en ligne et de visualiser les règlements effectués,
- accès à la fiche de paramétrage.

NOUVEAU

PREST'IJ

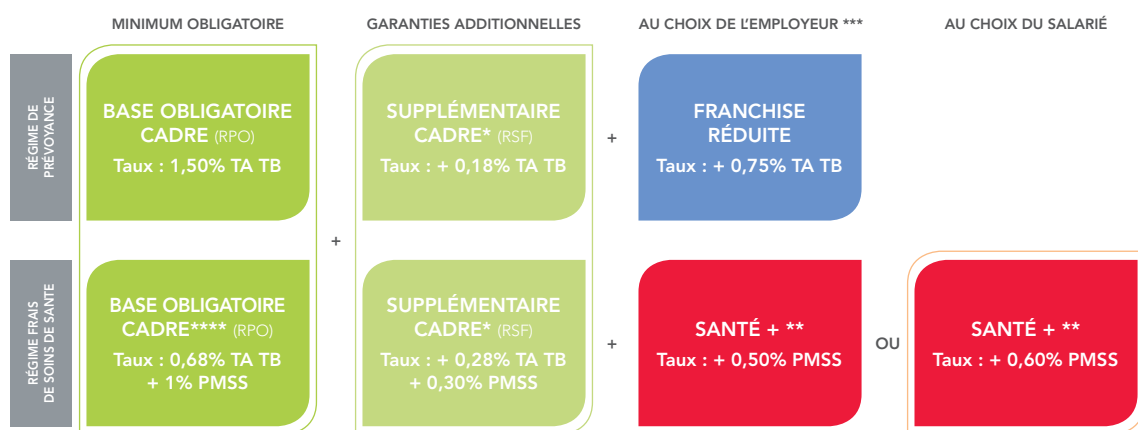
SERVICE DISPONIBLE COURANT 2019

Structure du Régime

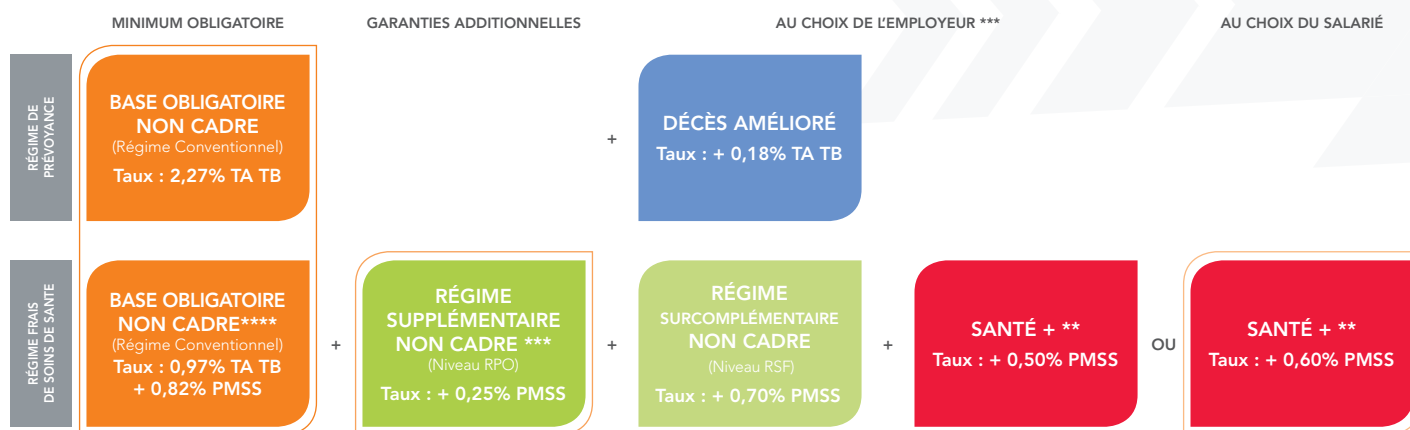


Vous avez la possibilité d'améliorer les garanties conventionnelles en optant pour des garanties complémentaires, et ce, en Santé et/ou en Prévoyance.

PERSONNEL CADRE ET ASSIMILÉ



PERSONNEL NON CADRE



* Dès lors que l'employeur opte pour ce niveau de garanties, il devient obligatoire en **Frais de soins de santé et en Prévoyance** et doit être formalisé par un acte de mise en place.

** L'adhésion de l'employeur aux Régimes bases obligatoires santé permet aux salariés d'opter pour la garantie « SANTE + » à adhésion facultative. Si l'employeur a choisi d'adhérer à titre obligatoire à la garantie « SANTE + », celle-ci n'est plus ouverte à titre facultatif aux salariés.

*** La garantie s'applique à tous les salariés de la catégorie du personnel concernée. L'employeur doit formaliser la mise en place de la garantie par un acte de mise en place.

**** Taux de cotisation pour les salariés relevant du Régime Général.

Taux du Régime Alsace-Moselle : - Base Obligatoire Cadre : 0,45% TA TB + 0,70% PMSS

- Base Obligatoire Non Cadre: 0,74% TA TB + 0,64% PMSS

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (3 311€ pour l'année 2018)

TA : Tranche A (fraction de la rémunération brute limitée au PMSS)

TB : Tranche B (fraction de la rémunération brute supérieure au PMSS et dans la limite de quatre PMSS)

Exemples de remboursements



PERSONNEL CADRE ET ASSIMILÉ

Actes	Montant maximum remboursé : Base Obligatoire Cadre (RPO) y compris la Sécurité sociale	Montant maximum remboursé : Supplémentaire Cadre (RSF) y compris la Sécurité sociale	Montant additionnel avec SANTE +
HONORAIRES MÉDICAUX - SOINS COURANTS (en ville ou dans un établissement de santé hors hospitalisation)			
Consultation de généralistes			
Adhérent OPTAM/ OPTAM-CO ⁽¹⁾	46,25 €	61,25 €	+ 16,25 €
Non adhérent OPTAM/OPTAM - CO	26,45 €	26,45 €	+ 21,25 €
Consultation de spécialistes			
Adhérent OPTAM/ OPTAM-CO ⁽¹⁾	61,25 €	66,25 €	+ 16,25 €
Non adhérent OPTAM/OPTAM - CO	37,03 €	40,25 €	+ 6,25 €
HOSPITALISATION / HONORAIRE CHIRURGIE ^(*)			
Adhérent OPTAM/ OPTAM-CO	667,00 €	713,98 €	-
Non adhérent OPTAM/OPTAM - CO	366,44 €	366,44 €	-
DENTAIRE			
Par implant (limité à 2 implants / an / bénéficiaire)	400,00 €	450,00 €	+ 200,00 €
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (1 couronne)	451,50 €	499,87 €	+ 37,62 €
Traitements orthodontiques remboursés par la Sécurité sociale (TO 90)	630,81 €	719,82 €	+ 251,55 €
OPTIQUE			
Par verre simple	130,00 €	150,00 €	-
Monture Adulte	120,00 €	140,00 €	+ 10,00 €

PERSONNEL NON CADRE

Actes	Montant maximum remboursé : Base Obligatoire Non Cadre y compris la Sécurité sociale	Montant maximum remboursé : Supplémentaire Non Cadre (Niveau RPO) y compris la Sécurité sociale	Montant maximum remboursé : Surcomplémentaire Non Cadre (Niveau RSF) y compris la Sécurité sociale	Montant additionnel avec SANTE +
HONORAIRES MÉDICAUX - SOINS COURANTS (en ville ou dans un établissement de santé hors hospitalisation)				
Consultation de généralistes				
Adhérent OPTAM/ OPTAM-CO ⁽¹⁾	30,00 €	46,25 €	61,25 €	+ 16,25 €
Non adhérent OPTAM/OPTAM - CO	23,00 €	26,45 €	26,45 €	+ 21,25 €
Consultation de spécialistes				
Adhérent OPTAM/ OPTAM-CO ⁽¹⁾	32,50 €	61,25 €	66,25 €	+ 16,25 €
Non adhérent OPTAM/OPTAM - CO	25,30 €	37,03 €	40,25 €	+ 6,25 €
HOSPITALISATION / HONORAIRE CHIRURGIE ^(*)				
Adhérent OPTAM/ OPTAM-CO	667,00 €	667,00 €	713,98 €	-
Non adhérent OPTAM/OPTAM - CO	366,44 €	366,44 €	366,44 €	-
DENTAIRE				
Par implant (limité à 2 implants / an / bénéficiaire)	400,00 €	400,00 €	450,00 €	+ 200,00 €
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (1 couronne)	397,75 €	451,50 €	499,87 €	+ 37,62 €
Traitements orthodontiques remboursés par la Sécurité sociale (TO 90)	580,50 €	630,81 €	719,82 €	+ 251,55 €
OPTIQUE				
Par verre simple Adulte	112,50 €	130,00 €	150,00 €	-
Monture Adulte	100,00 €	120,00 €	140,00 €	+ 10,00 €

⁽¹⁾ Ce montant ne tient pas compte de la participation forfaitaire de 1 € prélevée directement par la Sécurité sociale.

^(*) Appendicectomie

De nombreux services pour vos salariés et leur famille



En adhérant à l'APGIS vous permettez à vos salariés de **bénéficier de l'ensemble des avantages du Régime de Branche** et des **services proposés par l'APGIS**.

Nos interlocuteurs sont à leur disposition au : **01 49 57 45 25** ou par mail : officines@apgis.com

ESPACE ASSURÉ

ÉDITEZ VOTRE CARTE DE TIERS-PAYANT,
METTEZ À JOUR VOS INFORMATIONS
PERSONNELLES ET CELLES DE VOS
AYANTS DROIT,
GÉOLOCALISEZ DES OPTICIENS,
FAITES UNE DEMANDE DE PRISE EN
CHARGE HOSPITALIÈRE.

APGISMOBILE

ACCÉDEZ AUX SERVICES
SUR VOTRE SMARTPHONE

NOUVEAU

BOOSTEZ VOS PRESTATIONS SANTÉ

CHOISISSEZ D'AMÉLIORER VOS
PRESTATIONS POUR VOUS
ET VOTRE FAMILLE

IDÉCLAIR

BÉNÉFICIEZ D'UNE ANALYSE
DE DEVIS EN DENTAIRE ET OPTIQUE
TOUT EN VOUS LAISSANT LIBRE
DU CHOIX DE VOTRE
PROFESSIONNEL DE SANTÉ.

NOUVEAU

PRÉVENTION & SOLIDARITÉ

BÉNÉFICIEZ DES ACTIONS MISES
EN PLACE PAR LA BRANCHE

ASSISTANCE

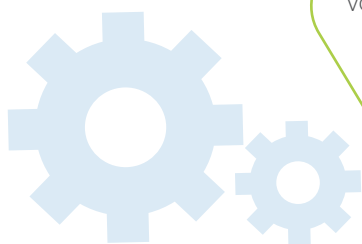
LES SERVICES SONT À
VOTRE ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
AU N° CRISTAL
TÉL : 09 69 39 75 52
(APPEL NON SURTAXÉ)

TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

CONSULTATION DE MÉDECINE GÉNÉRALE
PAR TÉLÉPHONE OU PAR VISIO, PARTOUT
DANS LE MONDE, 24H/24 ET 7JOURS/7.

NUMÉRO CRISTAL : 0969 362 705
(APPEL NON SURTAXÉ)

DEPUIS L'ÉTRANGER : + 33 969 362 705



Prévention & Solidarité



L'APGIS a été choisie par les partenaires sociaux pour la gestion des actions de prévention et de solidarité de la Branche (HDS)

Le Fonds sur le Haut Degré de Solidarité de la Pharmacie d'officine mis en place par les partenaires sociaux de votre branche, permet à vos salariés de bénéficier d'aides financières en cas de situation difficile et d'un accompagnement personnalisé pour toutes les situations de leur vie quotidienne.

Des aides financières

- ◆ **DISPOSITIF «AIDANT»** : remboursement de vos dépenses jusqu'à 750€*, si vous avez un enfant handicapé ou si vous aidez un proche en situation de perte d'autonomie.
- ◆ **DISPOSITIF «COUPS DURS»** : remboursement de vos dépenses jusqu'à 750€*, en cas de maladie grave, d'hospitalisation d'au moins 5 jours continus ou décès d'un membre de la famille.
- ◆ **DISPOSITIF «PRÉVENTION»** : remboursement des vaccins et tests de dépistage pour favoriser la prévention des maladies.
- ◆ **FONDS SOCIAL** : allocation exceptionnelle accordée par la Commission Paritaire Nationale sur étude de dossiers.

* Sous critère d'éligibilité et dans la limite des plafonds prévus pour chaque prestation.

Les formulaires de demande d'aide sont disponibles sur le site www.apgis.com
Rubrique Salariés/Accords de Branche/Pharmacie d'officine
Tél : 01 49 57 45 30 (appel non surtaxé) - E-mail : hds@apgis.com

Un accompagnement personnalisé

Un service **FIL'APGIS** qui apporte aux salariés et à leur famille une écoute, des informations et des conseils sur les différentes thématiques de la vie quotidienne et de la prévention.

Contactez FIL'APGIS

du lundi au vendredi de 9h à 19h, le samedi de 9h à 13h
au N° cristal tél. 09 69 39 75 52 (appel non surtaxé) - <http://filapgis.apgis.com>

apgis

APGIS Institution de Prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n° 930, régie par les articles L.931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN n°304 217 904. Siège social : 12, rue Massue - 94684 Vincennes cedex